L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 26 JUILLET 1885.

Georges Duval dans l'*Evènement* :

La circulaire que la direction de la police des jeux vient d'adresser aux commissaires spéciaux me rappelle une histoire dont un de mes amis a été le témoin, aux environs de Trouville.

La saison était avancée.

On jouait l'écarté au Casino.

Moi ami tourne autour des tables et s'aperçoit que tout le monde triche.

Il fait part de son étonnement au commissaire de police qui surveillait les parties.

—Je sais ce qui se passe, répond tranquillement le commissaire.

—Est-ce possible?

—Vous voyez ici trente joueurs. Ils ont volé pendant trois mois tous les honnêtes gens, et maintenant ils se volent entre eux.

—Et vous n'intervenez pas?

—Attendez. J'attends qu'il y en ait un qui gagne tous les autres.

—Et alors?

—Je l'arrêterai. C'est le moyen le plus simple. Sans cela, on n'en finirait pas.

Un joli mot d'un de nos confrères.

On parlait devant lui d'un homme qui —à l'instar de beaucoup — doit à l'effet de ses générosité par des petitesses inqualifiables.

—Il me fait l'effet, disait notre confrère, d'un homme qui vous ferait un pont d'or, à condition que vous ne puissiez pas passer dessus sans donner un sou.

Madame est allée au *Bonheur des Dames* et est revenue chargée de paquets.

Son mari l'interroge :

—Qu'est-ce que tu vas faire de tout cela!

—Si tu savais!

—Quoi?

—On donnait tout pour rien.

—Je la connais, celle-là.

—Mon cher, des occasions superbes. Ainsi, tu vois ces gants?

—Oui.

—A combien les estimes-tu?

—Trois francs cinquante!

—Vingt et un sous!

—C'est extraordinaire!

—Je ai acheté pour cinq cents francs!

Un souvenir de Victor Hugo.

Quelqu'un lui demandait naïvement s'il était difficile de faire de bonne poésie.

—Oh! vraiment non, répondit le poète; on c'est tout à fait facile—ou bien c'est impossible.

Rencontré le poète Jean Lorrain.

Je lui demande où il va.

Il me répond :

—Devant le péristyle d'un temple dont l'ordre rappelle symboliquement la patrie du Mélingène.

Cela voulait dire :

Place de la Madeleine.

Les académiciens, n'étant pas suppositieux, se sont réunis aujourd'hui au nombre de treize.

Cette séance brève.

Ils se sont salués et congratulés.

Puis ils se sont assis.

Onze ont mis des lunettes.

Deux ont assujetti leur pince-nez.

Et le plus âgé leur a dit :

—Mes chers amis, nous nous occuperons aujourd'hui du dictionnaire.

Les douze autres l'ont regardé avec un air qui voulait dire :

"Est-ce que' vous vous fichez de nous?"

Le plus âgé ne s'est pas laissé intimider et de la même voix :

—Nous en sommes au mot "Attendri."

—Au figuré, a marmotté un membre; on peut dire : "attendri par une supplication." Exemple, ces vers de Lamartine :

Heureux l'homme pour qui la prière attendrie
S'élève des lèvres d'autrui!
Il obtient par la voix de l'orphelin qui prie
Plus qu'il n'a fait pour lui.

—En ce cas, s'est écrié le plus jeune, nous vous prions de ne pas continuer. Laissez-vous attendrir!

La séance a *été* immédiatement levée.

Deux anecdotes de Sarluien Lapointe sur Béranger.

La prochaine inauguration de la statue du chansonnier leur donne de l'actualité.

Un jour Béranger laisse tomber deux sous dans le chapeau d'un pauvre.

Un riche personnage, qui voit l'action, court au mendiant.

—Bonhomme, je vous donne cinq francs pour les deux sous que ce monsieur vient de laisser tomber dans votre chapeau.

—Pourquoi ça? demande le pauvre, étonné de la proposition.

—Parce que c'est M. Béranger qui vous les a donnés.

—Quoi c'est lui!

—Oui.

—Alors, je les garde.

Un pauvre homme se présente un jour chez le chansonnier; c'était un colporteur en librairie.

—Monsieur, je viens vous prier d'accepter la bonté de m'écrire deux ou trois lignes sur cet album.

—Qui est-ce qui vous envoie?

—Monsieur, c'est une personne qui ne vous connaît pas, mais qui serait bien heureuse d'avoir un autographe de vous.

—Je n'écris jamais sur les albums. J'en suis bien fâché, mais je ne puis faire ici ce que vous me demandez. Allez vous pourvoir ailleurs.

—Ah, monsieur, *cette* personne serait si contente!

—C'est possible, mon garçon, j'en suis très honoré, mais à aucun prix je ne ferai ce que vous me demandez.

—Pourtant, monsieur, ça me ferait plaisir aussi à moi.

—Qu'est-ce que cela peut vous faire à vous?

—Ça me fait beaucoup, monsieur, attendu que je ne suis pas riche, que j'ai des enfants et que ça me ferait gagner une bonne journée.

—Comment?

—La personne m'a promis cinquante francs si vous vouliez écrire deux lignes sur cet album.

—Cinquante francs!

—Oui, monsieur; et, comme nous approchons du terme, ça m'aiderait bien.

—Vous avez une femme et des enfants!

—Oui, monsieur.

Béranger prend aussitôt la plume en disant : Oh! alors, c'est bien différent; puis il écrit :

Un proverbe de Victor Hugo.

Quelque'un lui demandait naïvement s'il était difficile de faire de bonne poésie.

—Oh! vraiment non, répondit le poète; ou c'est tout à fait facile—ou bien c'est impossible.

Rencontré le poète Jean Lorrain.

Je lui demande où il va.

Il me répond :

—Devant le péristyle d'un temple dont l'ordre rappelle symboliquement la patrie du Mélingène.

Cela voulait dire :

Place de la Madeleine.

Les académiciens, n'étant pas supersitieux, se sont réunis aujourd'hui au nombre de treize.

Cette séance brève.

Ils se sont salués et congratulés.

Puis ils se sont assis.

Onze ont mis des lunettes.

Deux ont assujetti leur pince-nez.

Et le plus âgé leur a dit :

—Mes chers amis, nous nous occuperons aujourd'hui du dictionnaire.

Les douze autres l'ont regardé avec un air qui voulait dire :

"Est-ce que' vous vous fichez de nous?"

Le plus âgé ne s'est pas laissé intimider et de la même voix :

—Nous en sommes au mot "Attendri."

—Au figuré, a marmotté un membre; on peut dire : "attendri par une supplication." Exemple, ces vers de Lamartine :

Heureux l'homme pour qui la prière attendrie
S'élève des lèvres d'autrui!
Il obtient par la voix de l'orphelin qui prie
Plus qu'il n'a fait pour lui.

—En ce cas, s'est écrié le plus jeune, nous vous prions de ne pas continuer. Laissez-vous attendrir!

La séance a *été* immédiatement levée.

Deux anecdotes de Sarluien Lapointe sur Béranger.

La prochaine inauguration de la statue du chansonnier leur donne de l'actualité.

Un jour Béranger laisse tomber deux sous dans le chapeau d'un pauvre.

Un riche personnage, qui voit l'action, court au mendiant.

—Bonhomme, je vous donne cinq francs pour les deux sous que ce monsieur vient de laisser tomber dans votre chapeau.

—Pourquoi ça? demande le pauvre, étonné de la proposition.

—Parce que c'est M. Béranger qui vous les a donnés.

—Quoi c'est lui!

—Oui.

—Alors, je les garde.

Un pauvre homme se présente un jour chez le chansonnier; c'était un colporteur en librairie.

—Monsieur, je viens vous prier d'accepter la bonté de m'écrire deux ou trois lignes sur cet album.

—Qui est-ce qui vous envoie?

—Monsieur, c'est une personne qui ne vous connaît pas, mais qui serait bien heureuse d'avoir un autographe de vous.

—Je n'écris jamais sur les albums. J'en suis bien fâché, mais je ne puis faire ici ce que vous me demandez. Allez vous pourvoir ailleurs.

—Ah, monsieur, *cette* personne serait si contente!

—C'est possible, mon garçon, j'en suis très honoré, mais à aucun prix je ne ferai ce que vous me demandez.

—Pourtant, monsieur, ça me ferait plaisir aussi à moi.

—Qu'est-ce que cela peut vous faire à vous?

—Ça me fait beaucoup, monsieur, attendu que je ne suis pas riche, que j'ai des enfants et que ça me ferait gagner une bonne journée.

—Comment?

—La personne m'a promis cinquante francs si vous vouliez écrire deux lignes sur cet album.

—Cinquante francs!

—Oui, monsieur; et, comme nous approchons du terme, ça m'aiderait bien.

—Vous avez une femme et des enfants!

—Oui, monsieur.

Béranger prend aussitôt la plume en disant : Oh! alors, c'est bien différent; puis il écrit :

Un souvenir de Victor Hugo.

Quelqu'un lui demandait naïvement s'il était difficile de faire de bonne poésie.

—Oh! vraiment non, répondit le poète; ou c'est tout à fait facile—ou bien c'est impossible.

Rencontré le poète Jean Lorrain.

Je lui demande où il va.

Il me répond :

—Devant le péristyle d'un temple dont l'ordre rappelle symboliquement la patrie du Mélingène.

Cela voulait dire :

Place de la Madeleine.

Les académiciens, n'étant pas superstitieux, se sont réunis aujourd'hui au nombre de treize.

Cette séance brève.

Ils se sont salués et congratulés.

Puis ils se sont assis.

Onze ont mis des lunettes.

Deux ont assujetti leur pince-nez.

Et le plus âgé leur a dit :

—Mes chers amis, nous nous occuperons aujourd'hui du dictionnaire.

Les douze autres l'ont regardé avec un air qui voulait dire :

"Est-ce que' vous vous fichez de nous?"

Le plus âgé ne s'est pas laissé intimider et de la même voix :

—Nous en sommes au mot "Attendri."

—Au figuré, a marmotté un membre; on peut dire : "attendri par une supplication." Exemple, ces vers de Lamartine :

Heureux l'homme pour qui la prière attendrie
S'élève des lèvres d'autrui!
Il obtient par la voix de l'orphelin qui prie
Plus qu'il n'a fait pour lui.

—En ce cas, s'est écrié le plus jeune, nous vous prions de ne pas continuer. Laissez-vous attendrir!

La séance a *été* immédiatement levée.

Deux anecdotes de Sarluien Lapointe sur Béranger.

La prochaine inauguration de la statue du chansonnier leur donne de l'actualité.

Un jour Béranger laisse tomber deux sous dans le chapeau d'un pauvre.

Un riche personnage, qui voit l'action, court au mendiant.

—Bonhomme, je vous donne cinq francs pour les deux sous que ce monsieur vient de laisser tomber dans votre chapeau.

—Pourquoi ça? demande le pauvre, étonné de la proposition.

—Parce que c'est M. Béranger qui vous les a donnés.

—Quoi c'est lui!

—Oui.

—Alors, je les garde.

Un pauvre homme se présente un jour chez le chansonnier; c'était un colporteur en librairie.

—Monsieur, je viens vous prier d'accepter la bonté de m'écrire deux ou trois lignes sur cet album.

—Qui est-ce qui vous envoie?

—Monsieur, c'est une personne qui ne vous connaît pas, mais qui serait bien heureuse d'avoir un autographe de vous.

—Je n'écris jamais sur les albums. J'en suis bien fâché, mais je ne puis faire ici ce que vous me demandez. Allez vous pourvoir ailleurs.

—Ah, monsieur, *cette* personne serait si contente!

—C'est possible, mon garçon, j'en suis très honoré, mais à aucun prix je ne ferai ce que vous me demandez.

—Pourtant, monsieur, ça me ferait plaisir aussi à moi.

—Qu'est-ce que cela peut vous faire à vous?

—Ça me fait beaucoup, monsieur, attendu que je ne suis pas riche, que j'ai des enfants et que ça me ferait gagner une bonne journée.

—Comment?

—La personne m'a promis cinquante francs si vous vouliez écrire deux lignes sur cet album.

—Cinquante francs!

—Oui, monsieur; et, comme nous approchons du terme, ça m'aiderait bien.

—Vous avez une femme et des enfants!

—Oui, monsieur.

Béranger prend aussitôt la plume en disant : Oh! alors, c'est bien différent; puis il écrit :

"que la suppression des albums."

La statue de Béranger sera le rendez-vous de tous ceux qui pensent avec le chansonnier que "la tyrannie ne pourra jamais s'asseoir définitivement dans un pays où l'on chante."

Les fourmis n'intéressent guère l'hygiène que par leur pullulation dans certaines maisons de campagne et l'odeur désagréable qu'elles doivent à la sécrétion d'un liquide acide.

Les piqûres de fourmis—piqûres inoffensives—se traitent en les lavant avec de l'eau aiguisée d'ammoniaque.

Un de nos confrères regarde la foule se bousculant à la porte d'un théâtre, si bien qu'elle arrive à renverser la barrière et à faire reculer le garde de service,

—Ah! fait notre confrère, comme Girardin avait tort!.... La presse est réellement une puissance!

Zadig a vu au Jardin des Plantes une bonne qui guidait un enfant dans les méandres de la botanique.

—Tiens, voilà un plan de tabac, lui dit-elle.

L'artilleur examine la plante et porte la main à la hauteur de son képi.

—Tu le salues?

—Oui. C'est peut-être du tabac.....caporal!

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

A LOUER.

A louer—Une belle maison en bois à Covington, convenable pour une grande famille ou un hôtel, et très bien située sur le Bogue Falla River, conditions raisonnables. A. Thomas et Co. 28 rue North Peter. 4 juil—1m

A VENDRE.

A vendre—Un moulin à sucre complet (quatre pieds) avec machine en bon état. S'adresser à B. HEHNERT, 74 Tchoupitoulas.
12 juil—2jours

A vendre—Un fonds de magasin de libraire et d'article de religion, bien connu depuis longtemps et bien achalandé. S'adresser à F. J. Dreyfous, 21 Passage de la Bourse. 21 juin—1m

A vendre, à son marque, un lot de vieux journaux bons pour enveloppes des marchandises. S'adresser au bureau de l'*Abeille*.
29 avril

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les commandes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders) payables à
New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

L.S.L.

Rappelez-vous,

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE H

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle Orléans, Lne.,

MARDI, 11 AOUT 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000, ...	25,000
1 Lot de	10,000, ...	10,000
2 Lots de	6,000, ...	12,000
5 Lots de	2,000, ...	10,000
10 Lots de	1,000, ...	10,000
20 Lots de	500, ...	10,000
100 Lots de	300, ...	30,000
200 Lots de	100, ...	20,000
500 Lots de	50, ...	25,000
1,000 Lots de	25, ...	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit $6,750
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit 2,250
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 4,500
1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

A. Y. West
Mme A. Y. West, tutrice, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 14,760.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI 18 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Sept certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le carré d'ilet borné par les rues Magazine, Bordeaux, Live Oak et Laurel, Sixième district de cette ville et portant les Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six et huit, sur un plan dressé par H. J. Bouny, arpenteur, en juin 1850, et déposé en l'Etude de N. P. Caire, notaire, en cette ville. Le dit terrain No 1 mesure trente pieds de façade rue Magazine, sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No deux mesure soixante douze pieds sur la rue Magazine sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No trois mesure soixante pieds de façade rue Magazine sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur. Les dits terrains Nos quatre, cinq et six mesurent chacun, trente-trois pieds dix pouces de façade rue Magazine sur cent-vingt quatre pieds de profondeur et le dit terrain No huit mesure trente-cinq pieds de façade rue Magazine sur cent-cinquante pieds de profondeur.

Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Magazine et Bordeaux et les dits lots numéros *un et deux ont été* acquis par le feu B. J. West, à une vente de Sheriff de cette paroisse dans l'affaire de Thomas Kendall et Mme Louise A. Kendall, numéro 20,85 du docket de la 2me Cour judiciaire de la paroisse Jefferson le 22me jour de juillet 1870, et tous les autres lots ci-dessus décrits ont *été* acquis par le feu B. J. West, dans un jugement de la 6me Cour de district pour cette paroisse en date du 21 juin 1873, dans l'affaire du dit B. J. West, vs A. Y. Barnett étant requis de restaurer la dite propriété au dit B. J. West.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17,24,31—août 7,14 18.

VENTE DE SYNDIC.

J. O. Terry & Sons vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 13,573.—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 juin 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 22 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certaines portions de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droite, voire, etc., situées dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hercule, maintenant Jonquille, Philip et White, désigné par la lettre "G," sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. Monaghan, notaire, le 7 janvier 1853.

La première portion de terre mesure trente-*quatre* pieds de face, plus ou moins, à la rue Philip, et cinquante pieds, commençant à un mur en briques sur la propriété de W. W. Peyton et finissant à la ligne qui sépare la 2me portion de terre de la présente. Elle a de plus de Calliope, *sur une profondeur* de cent quatre-vingt-treize pieds *trois* pouces et cinq lignes, plus ou moins, entre lignes parallèles.

La seconde portion de terre forme l'encoignure des rues White et Cloe et mesure soixante-huit pieds neuf pouces, plus ou moins, sur la rue Cloe, sur une profondeur sur la rue White de quatre-vingt-treize pieds et quatre lignes, entre lignes parallèles, et *soixante-trois pieds neuf* pouces dans le fond, le dit terrain de la portion de terre *se* trouvant décrite.

Les deux dites portions de terre forment une *partie* d'un certain lot de terre acquis par W. W. Peyton *de* Saul Kohn, par acte passé pardevant O. Sticker, notaire, en cette ville, le 23 juin 1853, la dite portion a été acquise par J. L. Gubernator de W. W. Peyton, confirmé par acte passé pardevant M. Monaghan, notaire, le 26 janvier 1854. Toute la dite propriété a été acquise par John L. *Gubernator* de Mme Eulalie Lafitte, veuve de Jean Lafitte, suivant acte passé pardevant Octave Morel, notaire, le 28 décembre 1878, enregistré au bureau de transfert, livre 119, fols. 290 et 291.

Saisi dans l'affaire de John L. Gubernator, notaire, le 4 mars 1880, enregistré au bureau de transfert, livre 112, fols. 290 et 291.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 juin—Jusqu'à la vente.

Ex parte dans la susdite affaire.
30 juin—30,7,14,21,28—1er août.

ANNONCE JUDICIAIRE

Mary J. Ashby vs Joseph H. Ashby.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,784—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI 18 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Sept certains terrains ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le carré d'ilet borné par les rues Magazine, Bordeaux, Live Oak et Laurel, Sixième district de cette ville et portant les Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six et huit, sur un plan dressé par H. J. Bouny, arpenteur, en juin 1850, et déposé en l'Etude de N. P. Caire, notaire, en cette ville. Le dit terrain No un mesure trente pieds de façade rue Magazine, sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No deux mesure soixante douze pieds sur la rue Magazine sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No trois mesure soixante pieds de façade rue Magazine sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur. Les dits terrains Nos quatre, cinq et six mesurent, chacun, trente-trois pieds dix pouces de façade rue Magazine sur cent-vingt quatre pieds de profondeur et le dit terrain No huit mesure trente-cinq pieds de façade rue Magazine sur cent-cinquante pieds de profondeur.

Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Magazine et Bordeaux et les dits lots numéros *un et deux ont été* acquis par le feu B. J. West, à une vente de Sheriff de cette paroisse dans l'affaire de Thomas Kendall et Mme Louise A. Kendall, numéro 20,85 du docket de la 2me Cour judiciaire de la paroisse Jefferson le 22me jour de juillet 1870, et tous les autres lots ci-dessus décrits ont *été* acquis par le feu B. J. West, dans un jugement de la 6me Cour de district pour cette paroisse en date du 21 juin 1873, dans l'affaire du dit B. J. West, vs A. Y. Barnett étant requis de restaurer la dite propriété au dit B. J. West.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17,24,31—août 7,14 18.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE SYNDIC.

J. O. Terry & Sons vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 13,573.—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 juin 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 22 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certaines portions de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droite, voire, etc., situées dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hercule, maintenant Jonquille, Philip et White, désigné par la lettre "G," sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. Monaghan, notaire, le 7 janvier 1853.

La première portion de terre mesure trente-*quatre* pieds de face, plus ou moins, à la rue Philip, et cinq cents pieds, commençant à un mur en briques sur la propriété de W. W. Peyton et finissant à la ligne qui sépare la 2me portion de terre de la présente. Elle a de plus de Calliope, *sur une profondeur* de cent quatre-vingt-treize pieds *trois* pouces et cinq lignes, plus ou moins, entre lignes parallèles.

La seconde portion de terre forme l'encoignure des rues White et Cloe et mesure soixante-huit pieds neuf pouces, plus ou moins, sur la rue Cloe, sur une profondeur sur la rue White de quatre-vingt-treize pieds et quatre lignes, entre lignes parallèles, et *soixante-trois pieds neuf* pouces dans le fond, le dit terrain de la portion de terre *se* trouvant décrite.

Les deux dites portions de terre forment une *partie* d'un certain lot de terre acquis par W. W. Peyton de Saul Kohn, par acte passé pardevant O. Sticker, notaire, en cette ville, le 23 juin 1853, la dite portion a été acquise par J. L. Gubernator de W. W. Peyton, confirmé par acte passé pardevant M. Monaghan, notaire, le 26 janvier 1854. Toute la dite propriété a été acquise par John L. *Gubernator* de Mme Eulalie Lafitte, veuve de Jean Lafitte, suivant acte passé pardevant Octave Morel, notaire, le 28 décembre 1878, enregistré au bureau de transfert, livre 119, fols. 290 et 291.

Saisi dans l'affaire de John L. Gubernator, notaire, le 4 mars 1880, enregistré au bureau de transfert, livre 112, fols. 290 et 291.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
Ex parte dans la susdite affaire.
30 juin—30,7,14,21,28—1er août.

ANNONCE JUDICIAIRE

Mary J. Ashby vs Joseph H. Ashby.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,784—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI 18 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Sept certains terrains ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le carré d'ilet borné par les rues Magazine, Bordeaux, Live Oak et Laurel, Sixième district de cette ville et portant les Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six et huit, sur un plan dressé par H. J. Bouny, arpenteur, en juin 1850, et déposé en l'Etude de N. P. Caire, notaire, en cette ville. Le dit terrain No un mesure trente pieds de façade rue Magazine, sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No deux mesure soixante douze pieds sur la rue Magazine sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No trois mesure soixante pieds de façade rue Magazine sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur. Les dits terrains Nos quatre, cinq et six mesurent, chacun, trente-trois pieds dix pouces de façade rue Magazine sur cent-vingt quatre pieds de profondeur et le dit terrain No huit mesure trente-cinq pieds de façade rue Magazine sur cent-cinquante pieds de profondeur.

Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Magazine et Bordeaux et les dits lots numéros *un et deux ont été* acquis par le feu B. J. West, à une vente de Sheriff de cette paroisse dans l'affaire de Thomas Kendall et Mme Louise A. Kendall, numéro 20,85 du docket de la 2me Cour judiciaire de la paroisse Jefferson le 22me jour de juillet 1870, et tous les autres lots ci-dessus décrits ont *été* acquis par le feu B. J. West, dans un jugement de la 6me Cour de district pour cette paroisse en date du 21 juin 1873, dans l'affaire du dit B. J. West, vs A. Y. Barnett étant requis de restaurer la dite propriété au dit B. J. West.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17,24,31—août 7,14 18.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE SYNDIC.

J. O. Terry & Sons vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 13,573.—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 juin 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 22 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certaines portions de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droite, voire, etc., situées dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hercule, maintenant Jonquille, Philip et White, désigné par la lettre "G," sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. Monaghan, notaire, le 7 janvier 1853.

La première portion de terre mesure trente-*quatre* pieds de face, plus ou moins, à la rue Philip, et cinq cents pieds, commençant à un mur en briques sur la propriété de W. W. Peyton et finissant à la ligne qui sépare la 2me portion de terre de la présente. Elle a de plus de Calliope, *sur une profondeur* de cent quatre-vingt-treize pieds *trois* pouces et cinq lignes, plus ou moins, entre lignes parallèles.

La seconde portion de terre forme l'encoignure des rues White et Cloe et mesure soixante-huit pieds neuf pouces, plus ou moins, sur la rue Cloe, sur une profondeur sur la rue White de quatre-vingt-treize pieds et quatre lignes, entre lignes parallèles, et *soixante-trois pieds neuf* pouces dans le fond, le dit terrain de la portion de terre *se* trouvant décrite.

Les deux dites portions de terre forment une *partie* d'un certain lot de terre acquis par W. W. Peyton de Saul Kohn, par acte passé pardevant O. Sticker, notaire, en cette ville, le 23 juin 1853, la dite portion a été acquise par J. L. Gubernator de W. W. Peyton, confirmé par acte passé pardevant M. Monaghan, notaire, le 26 janvier 1854. Toute la dite propriété a été acquise par John L. *Gubernator* de Mme Eulalie Lafitte, veuve de Jean Lafitte, suivant acte passé pardevant Octave Morel, notaire, le 28 décembre 1878, enregistré au bureau de transfert, livre 119, fols. 290 et 291.

Saisi dans l'affaire de John L. Gubernator, notaire, le 4 mars 1880, enregistré au bureau de transfert, livre 112, fols. 290 et 291.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
Ex parte dans la susdite affaire.
30 juin—30,7,14,21,28—1er août.

ANNONCE JUDICIAIRE

Mary J. Ashby vs Joseph H. Ashby.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,784—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 4 août 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Le lot numéro treize dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, St-Thomas et Boisseau, ayant une façade de trente-cinq pieds sur la rue d'Jackson, sur une profondeur de Cent-vingt-six pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations et dépendences qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juil—3,10,17,24,31—août 4.

Gioelette à vendre par le Sheriff Civil

Dans l'affaire de
Hopley E. Anderson versus Jas. E. Sutton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,169 :—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 28 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

La coque et la coupe de la goelette appelée "Mary Magdaline," de la Nouvelle-Orléans, du port de trente-six 15/100 tonneaux ou environ, avec ses mats, son beaupré, ses voiles, canots, aucres, cables, cordages, poulies, meubles et tous les accessoires appartenant à ladite.

La dite goelette appelée la Mary Magdaline est enregistrée dans le port de la Nouvelle-Orléans dans les termes suivants :

B. B. C.
Enrolment No. 54. Official number
Numerical letters
16674.

Enrolment in conformity to title 4. Regulation of Vessels in Commercial Commerce of the Revised Statutes of the United States.

Telle qu'elle se trouve maintenant à la tête du Nouveau Bassin.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
25 juin—25 juil 2 & 16 23 28

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme Oscar Allen, autorisée, vs W. C. Smith.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nlle-Orléans, No 6,213—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. F. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, le vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan, rue Magazine, entre les rues St-Charles et Carondelet VENDREDI 31 juillet 1885, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles et objets inventoriés, saisis en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée et intitulée.

Conditions : comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY,
Constable 1ère Cour de Cité.
21 juil—21, 27, 31.

Successions de Louisa Werner, femme de Frederick Hecker, et de Frederick Hecker (consolidées.)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,466 vs 10,323.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes qui prétendent y avoir droit, de vous présenter à ladite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. R. Wiltz, Jr, administrateur de ces successions ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.
21 juil—21,26,30

ANNONCES JUDICIAIRES

V